

1. Permettez-Moi de commencer par rendre grâce à Dieu Tout Puissant, Lui qui guide toutes nos belles actions et pour toute sa présence parmi nous au cours de l'année judiciaire écoulée et solliciter sa bonté pour la nouvelle année qui s'ouvre.
2. La rentrée judiciaire, Mesdames et Messieurs n'est pas seulement une occasion de faire le bilan des activités de l'année écoulée, mais aussi et surtout d'établir les perspectives pour l'année nouvelle en indiquant les axes prioritaires pour y parvenir.
3. C'est donc pour Moi un grand honneur et un grand plaisir d'être ici, parmi vous, pour participer aux cérémonies marquant la Rentrée Judiciaire édition 2014- 2015, qui se déroulent au moment où le peuple Burundais savoure les dividendes de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale qui règnent sur toute l'étendue de notre chère patrie.
4. La paix et la Justice, en effet, sont intimement liées car sans paix, il n'y a pas de justice et vice versa. Ainsi, la création des conditions d'une justice digne de son nom passe par la création des conditions d'une paix durable.
5. C'est pour cette raison que nous pouvons nous réjouir qu'aujourd'hui les instances judiciaires fonctionnent sans entraves à tous les échelons, faisant oublier les affres du règne de la loi de la jungle. Et la justice à laquelle le peuple Burundais a toujours aspiré est celle qui fait respecter les droits de chacun sans considération ni de ses origines ni de sa position sociale ou économique.
6. Ainsi, ceux qui sont chargés de rendre la justice ont une mission importante et une grande responsabilité au sein de la société, car en effet, il ne s'agit pas d'une simple fonction, mais bien d'une vocation qui les élève au niveau de l'un des trois pouvoirs qui fondent les assises de toute société démocratique et un Etat de droit.
7. Nous devons donc rester vigilants et travailler sans relâche à l'éclosion d'un service public de la justice plus performant, transparent et professionnel.

**Distingués Invités ;****Mesdames, Messieurs ;**

8. Nous avons tous suivi avec un intérêt évident les réformes opérées dans le secteur de la Justice et qui ont conduit à des avancées très significatives comme:
- L'exécution des jugements ;
  - L'amélioration du rendement des magistrats conduisant ainsi à juguler la lenteur de la justice souvent décriée par les justiciables ;
  - La défense des intérêts de l'Etat tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger ;
  - Le désengorgement des prisons et l'amélioration des conditions de détention ;
  - La construction des centres de rééducation pour mineurs ;
  - Le rapprochement de la justice aux justiciables ;
  - Le renforcement de la bonne gouvernance dans le secteur de la justice ;
  - La traduction en Kirundi des textes de lois ;
  - Etc.
9. Nous tenons particulièrement à saluer la mise en place d'un processus de recrutement et de professionnalisation des magistrats. La correction progressive des déséquilibres souvent décriés conduira certainement le peuple Burundais à une plus grande confiance en son appareil judiciaire.
10. Nous reconnaissons la nécessité impérieuse de faire des investigations et des analyses profondes des faits et des lois pour arriver à charger ou à décharger le justiciable et prononcer un jugement correct.
11. Toutefois, nous encourageons aussi toutes les réformes visant à améliorer le rendement tant quantitatif que qualitatif, afin de soulager les justiciables qui se plaignent comme quoi les procès durent trop longtemps.
12. L'accompagnement des juridictions et parquets qui ne disposent pas encore de maison de détention ainsi que l'aide à la représentation des officiers du Ministère Public dans les tribunaux de résidence aideront aussi, sans nul doute, dans la célérité et le traitement des affaires.

13. Aussi, nous recommandons le renforcement et l'amélioration des mécanismes existants propres à bannir à jamais toute tentative de corruption dans notre système judiciaire.

14. S'agissant des rumeurs véhiculées par les détracteurs de tout acabit en mal de publicité pour salir le Gouvernement en concoctant des mensonges selon lesquels celui-ci donnerait des ordres au pouvoir judiciaire, en vue de juger dans un sens qui lui plairait, Je tiens à réaffirmer l'engagement qui a toujours été le Nôtre, J'ai cité le respect de l'Indépendance de la Magistrature .

### **Distingués invités ;**

### **Mesdames, Messieurs ;**

15. Nous saisissons cette occasion pour vous demander de toujours dire le droit, rien que le droit et de ne pas céder à une quelconque intimidation d'où qu'elle vienne ; vos garde-fous étant la réconciliation du peuple burundais, la consolidation de la paix et de la sécurité, bref, la stabilité de la Nation.

16. Notre pays a besoin des juges honnêtes et compétents animés par le souci d'une justice juste et équitable qui fait respecter le droit.

17. Nous savons aussi que les Magistrats ne travaillent pas toujours dans les conditions optimales. Nous encourageons tous ceux qui remplissent leurs charges dans ce secteur de la Justice avec droiture et abnégation et voudrions vous rassurer de notre soutien et de la disponibilité du Gouvernement à vous accompagner dans l'accomplissement de votre noble mission.

18. Quant aux réformes entreprises dans la politique sectorielle du Ministère de la Justice, qui sans nul doute répondent à certaines recommandations des récents Etats Généraux de la justice, Nous promettons de les appuyer en tout ce que Nous pourrons et Nous encourageons le Ministère à en pérenniser les acquis afin de ne pas faire marche-arrière. Tout le peuple burundais a, en effet, les yeux fixés sur ces réformes.

19. Nous nous félicitons et nous encourageons tous de l'étape déjà franchie dans le processus d'humanisation de la justice. Cela transparait à travers les mesures d'amélioration des conditions carcérales surtout par la libération conditionnelle et la grâce présidentielle, les deux contribuant significativement à désengorger beaucoup de nos maisons de détention.
20. Une justice humanisée aussi par l'introduction dans le code pénal des dispositions allant dans le sens d'une justice juvénile restauratrice, suivies vigoureusement par les chambres spécialisées pour mineurs et les violences basées sur le genre.
21. L'autorisation des visites dans les prisons pour les organisations nationales et internationales veillant sur les droits de l'homme comme le CICR, permettent de constater les efforts consentis et aussi formuler des recommandations vers l'amélioration de l'action judiciaire au Burundi en conformité aux règles et normes internationales.
22. Avant de clore Notre allocution, Nous voudrions nous joindre aux orateurs précédents pour remercier nos partenaires techniques et financiers pour l'appui au secteur de la justice.
23. Nous espérons aussi qu'ils se feront les fidèles rapporteurs des bonnes réalisations pour porter leurs voix plus haut que nos détracteurs, au grand bonheur du peuple burundais qui a encore tant besoin de leur soutien.
24. Et c'est sur cette note que Nous déclarons Notre ferme soutien à cette rentrée judiciaire, édition 2014-2015.

**Vive le Burundi**

**Vive la justice au Burundi**

**Nous vous remercions !**

